

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 11 décembre 2020

L'an deux mil vingt,
le 11 décembre

Le conseil municipal de la commune de Prailles-La Couarde
Dûment convoqué le 3 décembre
S'est réuni à la Mairie sous la présidence de
Madame Roselyne DEMION JACINTO, Maire.

Etaient présents :

Mmes Marie-Christine GROLLEAU, Nadine FRAPPIER, Caroline ROCHER, Dany BRICOU ;
Mrs Philippe CACLIN, Yannick MÉCHIN, Sébastien WATRIN, Sébastien BELAUD, Vincent PALLUAU, Luc LAPEYRE, Alain FRITSCH, Christophe JOFFRIT, Etienne PISTRE, David BAUDOUIN, Grégory TREFFOT arrivé à 21 h 25.

Etaient absents excusés :

Mme Christel PERSONNE a donné procuration à Roselyne DEMION JACINTO
M Nicolas BITTARD, M Jean-Luc GUERAIN

Secrétaire :

M David BAUDOUIN a été nommé secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

-
- Délibérations :
 - o Validation Appel d'Offres
 - o Convention ATC
 - o Autorisation de réalisation de travaux d'enfouissement dans le cadre du programme du SIEDS à Argentière, le Brisson
 - o Désignation d'un référent Commission Géographique au SMBVSN
- Questions diverses :
 - o CR des commissions

I Délibérations :

- Appel d'offres Assurances :

Mme la Maire informe le conseil municipal que la commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 9 décembre pour étudier les propositions d'assurances.

Elle a retenu la Mutuelle de Poitiers pour une offre complète à 6450.00 € ; plus logements locatifs pour 1300 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal entérine, à l'unanimité, le choix effectué par la commission d'appel d'Offres, à savoir la Mutuelle de Poitiers pour l'ensemble des assurances : dommage aux biens + responsabilité civile, protection juridique et fonctionnelle, flotte automobile + bris de machine + autos missions, logements locatifs.

Le conseil municipal délègue à Mme la Maire ses pouvoirs de signature afin de signer les nouveaux contrats à compter du 1^{er} janvier 2021

- Convention ATC :

Mme la Maire fait savoir que Mrs Baudouin, Bittard et elle-même ont rencontré les représentants de la société ATC France pour étudier la proposition de convention portant mise à disposition d'un terrain sis Le Tail à Prailles cadastré AS 91 afin d'exploiter un Point Haut à compter du 1^{er} janvier 2027 pour une durée de 12 ans, en contrepartie d'une redevance de 4700 € indexée au 1^{er} janvier de chaque année sur l'indice fixe de 2%. Après en avoir délibéré, le conseil municipal entérine cette proposition et délègue à Mme la Maire ses pouvoirs de signature.

- Vote de crédits supplémentaires :

Mme la Maire fait savoir qu'il serait nécessaire de voter des crédits supplémentaires pour procéder aux paiements des travaux d'aménagement du centre bourg en début d'année 2021. Elle propose de recourir à un emprunt à hauteur de 180 000 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les crédits supplémentaires (article 2315/article 1641) à hauteur de 180 000 € et autorise Mme la Maire à contacter les banques.

- Autorisation de réalisation des travaux situés Le Brisson, pour l'enfouissement coordonné dans le cadre des programmes du SIEDS.

Considérant que cette convention offre l'opportunité au SIEDS, en tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur son territoire, d'agir pour le compte de ses communes membres qui en feront la demande, pour assurer la coordination des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité et de communications électroniques,

Considérant que le programme « **RENFORCEMENT** » du SIEDS est destiné à la résorption des départs en contrainte de tension ou en contrainte d'intensité, ainsi qu'au renforcement des postes en contrainte de transformation, lorsque la contrainte ne peut être levée par un acte d'exploitation ou des travaux du gestionnaire de réseaux,

Considérant que le programme « **SECURISATION** » du SIEDS est destiné à remplacer les fils nus fragilisés et vétustes par des câbles torsadés plus résistants, voir enfouir les lignes pour les rendre moins sensibles aux aléas climatiques, et assurer la continuité de la desserte en électricité,

Considérant que la commune, dans le cadre du projet de **renforcement** du réseau de distribution d'électricité « **RENFORCEMENT PD 51121 LE BRISSON PRAILLES** » a sollicité le SIEDS par l'intermédiaire de son gestionnaire du réseau GEREDIS Deux-Sèvres, pour l'enfouissement coordonné du réseau de communications électroniques d'ORANGE,

Considérant que la pré-étude a permis d'établir un premier estimatif ainsi que la nature des travaux de réseaux électriques BT, d'éclairage public et de communications électroniques à réaliser dans le périmètre d'enfouissement,

Considérant qu'en coordination avec les autres opérateurs de réseaux, les premiers estimatifs, comprenant le matériel, la main d'œuvre et le génie civil, déterminent un montant prévisionnel de travaux avec la répartition suivante :

	Coût total en Euros H.T	Financement à la charge du SIEDS		Financement à la charge d'ORANGE	Financement à la charge de la commune
Réseau électrique	88 457,56 €	100 %	88 457,56 €	0 €	0€

Réseau de communications électroniques	A étudier	0 €	A étudier	2 754,98 €
Réseau éclairage public	A préciser par la commune	Subventionné sous conditions	0 €	A préciser par la commune
Total	En cours d'étude	En cours d'étude	En cours d'étude	En cours d'étude

Considérant que pour l'installation d'un mât et de lanternes d'éclairage public, la commune peut solliciter le SIEDS pour une éventuelle subvention sous conditions d'éligibilité.

Considérant que dans l'hypothèse où la demande d'aide serait retenue par le SIEDS, la commune pourra bénéficier du montant alloué dans un délai de 36 mois à compter de la notification d'acceptation du SIEDS et cela conformément à la délibération du Comité Syndical du 19 juin 2017,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de :

- Approuver la réalisation de cet aménagement,
- Décider de procéder aux travaux de main d'œuvre et de génie civil ORANGE lié à l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques d'ORANGE et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs situé « **Le Brisson** » et de charger le SIEDS de l'exécution de ces travaux,
- D'approuver le tableau de financement prévisionnel des travaux à engager sous réserve d'acceptation du financement par le SIEDS présenté ci-dessus et d'une durée de validité d'un an à compter de la réception par la commune du courrier de notification des estimatifs d'enfouissement coordonné des réseaux.
- de répartir les financements, selon les modalités suivantes :
 - Le SIEDS engage la totalité du montant des travaux des réseaux aériens de communications électroniques d'ORANGE et des réseaux aériens de distribution d'électricité et d'éclairage public établis sur supports communs imputés au chapitre 23 – article 2315, sauf les frais de pose inscrits au chapitre 11 – article 605.
 - Le SIEDS sollicite la commune sur l'ensemble des frais de pose des installations de communications électroniques fournies par ORANGE, et les frais de réalisation des infrastructures communes de génie civil, hors quote-part des coûts de terrassement prise en charge par ORANGE.
- Le SIEDS sollicite ORANGE sur la part des coûts de terrassement prise en charge par l'opérateur de communications électroniques correspondant à 20% défini dans la convention locale pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques d'ORANGE et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs, imputée au chapitre 13 – article 1328.
- De notifier la présente délibération auprès du SIEDS.
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout document afférent à cette affaire si la demande de la commune connaît une suite favorable.
- De solliciter une aide financière auprès du SIEDS pour le renouvellement des mâts d'éclairage public en transmettant au SIEDS le formulaire de demande d'aides téléchargeable sur le site du SIEDS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la présente délibération et charge Mme la Maire de mener à terme ce projet.

- Désignation d'un référent Commission Géographique au SMBVSN :

Mme la Maire donne lecture d'un courrier de M le Président du SMBVSN demande la nomination d'un représentant de notre commune qui siégera au sein de la ou des Commissions Géographiques du ou des sous-bassins de notre secteur.

M David BAUDOIN est désigné comme le représentant de la commune de PRAILLES LA COUARDE.

- Contrat détaupisation :

Le conseil municipal décide d'étendre son contrat de détaupisation auprès de Place Net sur le territoire de La Couarde. Un devis va être demandé.

- Extension cimetière Prailles :

Dans le cadre de la mise en place du nouveau cimetière à Prailles, un hydrogéologue agréé en hygiène publique a été nommé par l'ARS pour procéder à une étude de sol ; Le devis proposé s'élève à 877.12 €. Accord du CM

- Questions diverses :

- Groupement d'achats le Cèdre :

Une rencontre a eu lieu avec des représentants de l'entreprise le Cèdre dans le but de mutualiser les achats. Après débat, le conseil municipal ne souhaite pas retenir cette entreprise qui prône des missions à tendance religieuse.

- Travaux de particuliers sur le domaine public :

Un certain nombre de travaux effectués par des particuliers ont été réalisés sur le domaine public. Il serait nécessaire de faire venir un géomètre afin de relever les emprises intervenues sur le domaine public.

Un groupe de travail est constitué afin de définir les situations à étudier ; il est composé de Roselyne Demion Jacinto, Philippe Caclin, David Baudouin, Sébastien Watrin et Yannick Méchin.

- Travaux bourg de Prailles :

Les travaux avancent dans les délais impartis. Ils vont être interrompus jusqu'au 11 janvier en raison des congés de fin d'année. Le passage rue du petit bourg sera ouvert mais la rue des écoles sera complètement fermée.

Le devant de l'épicerie est déjà réalisé afin de ne pas empêcher l'accès à l'épicerie.

Une rencontre est nécessaire avec M Ringeval afin d'étudier la taille de ses haies.

Il faut également s'occuper du talus qui risque de redescendre.

Le devis de remise en état du puits devant la mairie a été validé. L'entreprise doit intervenir lundi.

- Logement 5 cour du petit bourg :

La locataire fait savoir qu'il y a peu de prises dans la maison, elle constate un défaut d'isolation de la maison et un problème de plomberie sur des robinets ; un état des lieux va être fait par les élus chargés des bâtiments.

- Arbres de naissance :

6 enfants sont nés en 2020 sur la commune. La remise des arbres de naissance aura lieu le 9 janvier à la Couarde.

- Paniers garnis pour les aînés :

14 couples et 25 personnes seules de plus de 80 ans sont concernés cette année.

Les paniers seront constitués de produits pris à l'épicerie et à la miellerie de Thorigné pour un coût moyen de 15 € pour une personne et supérieur pour un couple.

Les paniers seront réalisés le 19 et 20 pour une distribution pendant les vacances par les élus volontaires. Les colis seront à récupérer en mairie.

Le CCAS va se réunir le mercredi 16 décembre à 19 h au lieu de 20 h 30 pour cause de couvre-feu.

- Commission environnement :

Alain Fritsch devient le référent de la commission. Nicolas Bittard est à ajouter en tant que membre. La commission se réunira le jeudi 7 janvier à 20 h.

- Commission Enfance jeunesse ; Belle et Lambon :

Roselyne Demion Jacinto devient titulaire représentante mairie et référente celloise pour la CCMP.

- Bulletin municipal :

Il est bien avancé, la 1^{ère} mise en page est terminée. La vérification est en court.

- CCMP :

- Un travail sur les balades chemins et découvertes est nécessaire :

Il faut remettre à jour les balades. Sur Prailles 3 circuits sont concernés, aucun sur la Couarde.

La peinture de la signalisation sera réalisée par les agents communaux.

- PLUI :

Il ne sera pas mis en place avant 2025

- Aide Covid :

La commission se réunit 2 fois par semaine. Il y a beaucoup de dossiers. 70 dossiers ont été retenus avec environ 6000 € en moyenne d'aide.

Une hausse des dossiers déposés a eu lieu courant novembre.

Le dispositif va être prolongé durant le prochain semestre 2021.

- Eolien :

Un groupe de travail pour étudier l'implantation d'éoliennes est mis en place ; Roselyne Demion Jacinto s'est inscrite.

- ACEMPSSBB-V :

Lors de la dernière réunion en décembre les points suivants ont été étudiés :

- Investir dans un camion benne pour 125 000 € ttc
- Vente d'un tracteur pour 16 000 €
- Offre d'emploi pour recruter un maçon suite à la mutation d'un agent
- Départ en retraite du conducteur de l'engin de coupe de bois qui sera remplacé par un agent déjà présent.

- SERTAD :

Il va délibérer pour se retirer de la compétence défense incendie.

- Communauté de communes de Cœur du Poitou :

Elle avait un contrat de vidanges des fosses toutes eaux.

Un nouveau contrat, à partir de janvier, sera proposé à tous les foyers qui ont un épandage classique sur le territoire de la CCMP.

Le paiement se ferait tous les ans, et les vidanges tous les 4, 6 ou 8 ans.

- Un flyer pour informer la population va être distribué.
- Ifs La Couarde :
Il a été décidé d'arracher les ifs situés devant le gîte de la Couarde afin d'apporter de la luminosité au bâtiment.
Mme Bricou, M Baudouin y sont opposés. Mme Bricou fait savoir que ses arbres ont une centaine d'années, et que ce sont des arbres à protéger.
Il est décidé de prendre le temps de la réflexion et d'étudier lors de la faisabilité du projet de la Trame Peleboise.
 - Commission Association :
Elle se réunira le 20 janvier à 19 h.
 - Prochains conseils municipaux :
 - 29 janvier
 - 26 février
 - 26 mars
 - Début avril pour vote du BP

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Maire,

Le secrétaire,

les membres,